

RENCONTRE CHRISTIAN TAILLANDIER – PT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN MAIRIE DE CAEN – "LES LUNDIS DU COMMERCE" CAEN LE 16/11/2020



PLAN

PROCÉDURES

Extrajudiciaires / Judiciaires

ÉTAPES CLÉS

Procédures amiables – Période d'observation

RÔLE

Mandataire Ad hoc - Conciliateur

COMPARAISONS

Procédures de restructuration amiables – judiciaires Conciliation constatée ou homologuée

ORDONNANCE n° 2020-596 du 20/05/2020 DIRECTIVE (UE) 2019/1023 du 20/06/2019

INTERLOCUTEURS EXTRA-JUDICIAIRES

- Le Médiateur des entreprises (Direccte)
- La Médiation du crédit (Banque de France)
- CCSF Commission départementale des chefs des services financiers (DDFIP ou CRP)
- CODEFI Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (DDFIP ou CRP)
- CIRI Comité interministériel de restructuration industrielle (>400 sal -DGT)
- Normandie Dispositif ARME (REGION Normandie)
 - CCI Prévention : 02 32 100 900
 - DDFIP -Direction départementale des Finances publiques
 - CRP Commissaire aux restructuration et à la prévention des difficultés des entreprises (Direccte Normandie)
 - DGT -Direction générale du Trésor

PROCEDURES JUDICIAIRES PREVENTION

- GROUPEMENTS DE PREVENTION (art 1+9)
- COMMISSAIRES AUX COMPTES
 - Procédure d'alerte (art 1+1)
- PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE
 - Entretien de prévention (art 2+9)
 - Mandat Ad hoc (art 1+5)
 - Conciliation (art 18+33)

PROCEDURES JUDICIAIRES

- SAUVEGARDE (PO 2 x 6 mois + Excep. 6 mois)
- SAUVEGARDE ACCELEREE (PO 3 mois)
- SAUVEGARDE FINANCIERE ACCELERE (PO 1 mois + 1 mois)
- REDRESSEMENT JUDICIAIRE (PO 2 x 6 mois + Excep. 6 mois)
- LIQUIDATION JUDICIAIRE
- LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIEE
- RETABLISSEMENT PROFESSIONNEL SANS LIQUIDATION JUDICIAIRE

COMPARAISON ENTRE LES PROCEDURES

MANDAT AD HOC ou CONCILIATION

■ PROCEDURES UTILES POUR RESOUDRE DES DIFFICULTES DE STRUCTURE DE BILAN

§ §§§

SAUVEGARDE ou REDRESSEMENT JUDICIAIRE

PROCEDURES UTILES POUR RESOUDRE DES DIFFICULTES D'EXPLOITATION

RÔLE du MANDATAIRE AD HOC ou du CONCILIATEUR

- Négocier des moratoires avec les créanciers et les partenaires commerciaux
- Négocier son passif institutionnel auprès des CCSF CODEFI CIRI
- Négocier la mise en place de nouveaux financements pour financer le fond de roulement (privilège d'argent frais dit de "new money")
- Négocier en vue de la reconstitution des fonds propres par augmentation de capital par les actionnaires ou des investisseurs
- Accompagner une restructuration de l'entreprise
 - Cession de l'entreprise ou du groupe
 - Cession d'actifs ou de filiales

LES ETAPES CLES DES PROCEDURES AMIABLES

- DIAGNOSTIC STRATEGIQUE
- PLAN STRATEGIQUE
 - Définition des objectifs
 - Identification des besoins
 - Identification des mesures et des moyens à mettre en œuvre
- NEGOCIATION DE L'ACCORD
 - En fonction des objectifs
- MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD
 - Accompagnement dans l'exécution de l'accord et du plan stratégique
 - Accompagnement en cas d'ouverture d'une procédure collective

DEROULEMENT IDEAL en 4 ETAPES d'une PERIODE D'OBSERVATION AVEC ou SANS ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

• 1er TRI: DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

: PLAN STRATEGIQUE

(BILAN ECONOMIQUE & SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL SI ADMINISTRATEUR)

• 2ème TRI: MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE

• 3ème TRI: ELABORATION DU PLAN DE CONTINUATION

• 4ème TRI: FIN D'ELABORATION DU PLAN DE CONTINUATION (2 sem)

: CONSULTATION DES CREANCIERS (2 sem+30 j+2 sem)=8 sem

: AUDIENCE POUR EXAMEN DU PLAN / 2/3 sem AVANT LA FIN

DE LA PERIODE D'OBSERVATION

SECHANGES